



Assemblée générale

Distr. limitée
6 septembre 2006
Français
Original : anglais

Soixantième session

Point 40 de l'ordre du jour

La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés

Azerbaïdjan : projet de résolution révisé

La situation dans les territoires azerbaïdjanais occupés

L'Assemblée générale,

Gravement préoccupée par les incendies qui ont causé des dégâts étendus dans les territoires touchés,

1. *Insiste* sur la nécessité de mener de toute urgence une opération de protection de l'environnement afin d'éteindre les incendies dans ces territoires et d'en combattre les effets dommageables;
2. *Se félicite* que les parties soient disposées à collaborer à cette fin et *considère* cette opération comme une importante mesure de confiance;
3. Prend acte de l'intention de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe de dépêcher une mission dans la région pour évaluer l'impact à court et à long terme de ces incendies sur l'environnement, afin de préparer l'opération de protection de l'environnement;
4. *Demande* aux organismes et programmes des Nations Unies, et en particulier au Programme des Nations Unies pour l'environnement, de fournir, en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, toute l'aide et toutes les compétences nécessaires, notamment pour évaluer les effets à court et long terme de la dégradation de l'environnement de la région, lutter contre ces effets et réhabiliter la région;
5. *Prie* le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe de présenter aux États membres de l'Assemblée générale, avant le 30 avril 2007, un rapport sur cette question.

